



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

---

**2026C07**

**Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux  
d'assainissement « Ceinture Bastide » et  
d'aménagement sur les quais Amade et Souchet à  
Libourne**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 15 septembre 2026 à 12:00**

**Communauté d'Agglomération du Libournais - CALI**  
42 RUE JULES FERRY  
CS 62026  
33503 LIBOURNE CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                    |                                     |                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <b>Objet</b>                        | Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'assainissement « Ceinture Bastide » et d'aménagement sur les quais Amade et Souchet à Libourne |
|   | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                                                                                                                                |
|   | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                                                                        |
|   | <b>Délai de validité des offres</b> | 4 mois                                                                                                                                               |
|   | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                                                                  |
|   | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                                                                 |
|   | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                                                                 |
|   | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                                                                 |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans                                                                                                                                                 |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                                                                                 |

## SOMMAIRE

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                             | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                        | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                            | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                                      | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                              | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                                  | 5  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires.....                         | 5  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                  | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                 | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                                | 5  |
| 2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E) ..... | 5  |
| 2.4 - Développement durable .....                                        | 5  |
| 3 - Les intervenants.....                                                | 5  |
| 3.1 - Conduite d'opération.....                                          | 5  |
| 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....          | 5  |
| 3.3 - Contrôle technique.....                                            | 6  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....           | 6  |
| 3.5 - Géotechnicien .....                                                | 6  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                                | 6  |
| 4.1 – Durée du contrat ou délai d'exécution .....                        | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....         | 6  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....                       | 6  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation.....                              | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....                    | 6  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                          | 7  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                       | 9  |
| 7.1 - Transmission électronique .....                                    | 9  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                              | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                          | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                                    | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                                       | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                              | 11 |
| 8.4 - Infructuosité.....                                                 | 11 |
| 8.5 - Vérification de la situation de l'attributaire envisagé .....      | 11 |
| 9 - Récompenses .....                                                    | 12 |
| 10 - Renseignements complémentaires.....                                 | 12 |
| 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....                | 12 |
| 10.2 - Procédures de recours.....                                        | 12 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'assainissement « Ceinture Bastide » et d'aménagement sur les quais Amade et Souchet à Libourne

Ce marché de maîtrise d'œuvre a pour objet des travaux de pose de collecteurs unitaires dits « Ceinture Bastide » et séparatifs et de travaux d'aménagements sur les quais Amade et Souchet à Libourne.

Les ouvrages communautaires concernés par ce marché sont donc des réseaux d'assainissement gravitaires et de refoulement, indifféremment d'eaux usées, d'eaux pluviales ou unitaires, les regards et les canalisations de branchement, et les équipements hydrauliques de relevage des eaux usées unitaires entre le PR Souchet et le PR Tassigny, incluant les dispositifs anti-béliers.

Les ouvrages communaux de la Ville de Libourne concernés par ce marché sont les dispositifs de raccordement et d'alimentation (bornes) pour les festivités et événements culturels, les équipements et ouvrages de brumisation, et les aménagements de voirie.

Accessoirement, les réseaux d'adduction d'eau potable, la fontainerie, les canalisations de branchements associés et les réseaux secs (électriques ou fibre) peuvent être concernés

Lieu d'exécution :

« Ceinture Bastide » sur les quais Amade et Souchet, la Rue Jules Ferry et la Place Tassigny  
33500 Libourne

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique. Les prestations seront attribuées par marché unique, la conception et le suivi du chantier devant être suivi par une seule et même équipe de MOE

Les prestations sont réparties en missions :

| Mission | Désignation  |
|---------|--------------|
| AVP     | Avant-projet |

### Missions par phases de travaux :

| Missions  | Désignation                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PRO       | Etudes de projet comprenant le montage, le dépôt et le suivi de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme jusqu'à obtention (AU) : Permis d'Aménager, Déclaration(s) Préalable(s), Demande(s) d'Autorisation au titre de l'archéologie, etc. |
| ACT       | Assistance pour la passation du contrat de travaux                                                                                                                                                                                                                  |
| VISA      | Conformité et visa d'exécution au projet                                                                                                                                                                                                                            |
| DET       | Direction de l'exécution des travaux                                                                                                                                                                                                                                |
| AOR - GPA | Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement                                                                                                                                                                                         |

**Les phases de travaux sont détaillées à l'article 1.4 du CCTP.**

Missions complémentaires par phases de travaux :

| Missions | Désignation                                                                                    |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DLE      | Rédaction et suivi de l'instruction d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) par phase de travaux      |
| C-EXT    | Assistance pour le contrôle externe des réseaux avant réception (C-EXT) par phases de travaux. |

**Chaque mission est détaillée dans les articles 3.2, 3.3 et 3.4 du CCTP.**

## **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description           |
|----------------|-----------------------|
| 71300000-1     | Services d'ingénierie |

## **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# **2 - Conditions de la consultation**

## **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il sera exigé du mandataire d'un groupement conjoint qu'il soit solidaire de chacun des membres de ce groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## **2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E)**

Aucune variante ni PSE ne sont autorisées.

## **2.4 - Développement durable**

Cette consultation ne comporte pas de conditions d'exécution à caractère environnemental.

# **3 - Les intervenants**

## **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération est assurée par la Direction eau, assainissement, eaux pluviales urbaines de la CALI.

## **3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

### **3.3 - Contrôle technique**

Le cas échéant, le Maître d'ouvrage transmettra les coordonnées du contrôleur technique.

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pourra éventuellement être désigné ultérieurement.

### **3.5 - Géotechnicien**

Le géotechnicien faisant partie de la maîtrise d'œuvre, le présent marché intègre l'intégralité des prestations d'études et de suivi géotechniques nécessaires.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 – Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée et le délai d'exécution des prestations sont fixés au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes notamment la répartition d'honoraires
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le programme de l'opération et ses annexes
- Le guide d'établissement du mémoire technique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

**Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :**

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |
| Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement                   | Non       |
| Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs                                                    | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat        | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                           | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                   | Signature |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) | Non       |
| Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés     | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Non       |
| - ANNEXE 1 AE - répartitions des honoraires (à remplir sous format Excel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Oui       |
| - ANNEXE 2 AE - Délai de restitution des études ou de remise des livrables estimés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Oui       |
| Mémoire Technique comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Une note de présentation « Objectifs des travaux »</u></b> d'environ 2 pages rectos maximum répondant au sous-critère « 2.1 Appréhension du projet et du contexte de l'environnement propre à Libourne » et dont le contenu attendu est détaillé dans le guide d'établissement du mémoire technique</li> <li>- <b><u>Note de présentation « Contexte des travaux (contrainte/risques/solutions) »</u></b> environ de 4 pages recto maximum répondant au sous-critère « 2.1 Appréhension du projet et du contexte de l'environnement propre à Libourne » et dont le contenu attendu est détaillé dans le guide d'établissement du mémoire technique</li> <li>- <b><u>Une note « Méthodologie générale »</u></b> d'environ 5 pages maximum répondant au sous-critère « 2.2-Méthodologie, organisation et qualité de la prestation proposée. Décomposition des temps passés par l'équipe en phase conception et en phase exécution. Justification de la disponibilité et la réactivité de l'équipe en phase de direction de l'exécution des travaux » et dont le contenu attendu est détaillé dans le guide d'établissement du mémoire technique</li> <li>- <b><u>Une note « Organisation humaine mise en œuvre »</u></b> d'environ 5 pages maximum (hors CV) répondant au sous-critère « 2.2-Méthodologie, organisation et qualité de la prestation proposée. Décomposition des temps passés par l'équipe en phase conception et en phase exécution. Justification de la disponibilité et la réactivité de l'équipe en phase de direction de l'exécution des travaux » et dont le contenu attendu est détaillé dans le guide d'établissement du mémoire technique</li> <li>- <b><u>Une décomposition des temps passés par les membres de l'équipe par mission de maîtrise d'œuvre sous forme d'un tableau</u></b> d'environ une page recto maximum répondant au sous-critère « 2.2-Méthodologie, organisation et qualité de la prestation proposée. Décomposition des temps passés par l'équipe en phase conception et en phase exécution. Justification de la disponibilité et la réactivité de l'équipe en phase de direction de l'exécution des travaux » et dont le contenu attendu est détaillé dans le guide d'établissement du mémoire technique</li> <li>- <b><u>Un planning détaillé respectant le programme calendaire prévisionnel du Programme</u></b></li> </ul> | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Communauté d'Agglomération du Libournais - CALI

42 RUE JULES FERRY  
CS 62026  
33503 LIBOURNE CEDEX

### Prescriptions relatives aux fichiers informatiques

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont les suivants : ".doc", ".docx", ".xls", ".xlsx", ".ppt", ".pptx", ".zip", ".pdf".

### Règles de nommage des fichiers dans le cadre de la réponse du candidat

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégée du candidat et l'éventuel numéro du lot concerné. La dénomination des documents de votre candidature et de votre offre est importante : elle doit être la plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations (Montant TTC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 50.0        |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 50.0        |
| 2.1-Appréhension du projet et du contexte de l'environnement propre à Libourne : <ul style="list-style-type: none"><li>- Objectifs des travaux : 5 points</li><li>- Contexte des travaux (contrainte/risques/solutions) : 5 points</li></ul>                                                                                                                                                                                   | 10.0        |
| 2.2-Méthodologie, organisation et qualité de la prestation proposée.<br>Décomposition des temps passés par l'équipe en phase conception et en phase exécution.: <ul style="list-style-type: none"><li>- Méthodologie générale : 15 points</li><li>- Organisation humaine mise en œuvre : 10 points,</li><li>- Décomposition des temps passés par les membres de l'équipe par mission de maîtrise d'œuvre : 15 points</li></ul> | 40.0        |

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère "Prix des prestations" est la suivante :

La note du prix des prestations est calculée à partir du montant TTC indiqué dans le total de la répartition des honoraires par application de la formule suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

La méthode utilisée pour la notation des autres critères est la suivante :

Chaque critère, ou le cas échéant chaque sous-critère, autre que le critère "Prix des prestations" sera noté sur 5, au vu de la grille de notation précisée ci-après.

La valeur de chacun des critères sera arrondi à un chiffre après la virgule.

La grille de notation des "autres critères" est la suivante :

- Qualité de l'offre trop faible : 1
- Qualité de l'offre faible : 2
- Qualité de l'offre moyenne : 3
- Qualité de l'offre bonne : 4
- Qualité de l'offre très bonne : 5

Si, à l'issue de l'analyse des offres, plusieurs candidats sont jugés ex-æquo, le candidat retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note au niveau du critère prépondérant. Si la note totale à ce critère s'avère identique, il sera pris en compte la note de chaque sous-critère. Le candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'ordre des sous-critères sera retenu.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

### **8.4 - Infructuosité**

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, peut relancer une consultation avec publicité et mise en concurrence sous forme de procédure adaptée ou passer un marché sans publicité ni remise en concurrence en cas de situation visée par l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

### **8.5 - Vérification de la situation de l'attributaire envisagé**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans l'offre remise toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

L'acheteur accepte comme preuve suffisante que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique, les documents justificatifs suivants :

- Les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les administrations et organismes compétents (attestation URSSAF ou MSA « de vigilance » datée de moins de 6 mois, attestation congés payés chômage intempéries, attestation prévoyance et attestation fiscale de recouvrement de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la TVA ou liasse n°366 – ou équivalent),
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- La copie du ou des jugements prononcés en cas de liquidation judiciaire,
- L'attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité,

- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail conformément aux articles D8254-2 et D8254-4. Cette liste précise pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

**Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire du marché sous un délai de 7 jours à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur.**

Cependant, ces pièces n'ont pas à être remises si le candidat a fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation gratuite et en ligne par l'acheteur de ces mêmes pièces justificatives

## 9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

## 10 - Renseignements complémentaires

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

BP 947

33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.